Taxe d'apprentissage : Modalités

0,68% de la masse salariale brute 2021
=
TAXE D'APPRENTISSAGE

87%

Destinés au financement de l'apprentissage, le quota est collecté par les OPCO de votre branche professionnelle.

13%

A verser directement au LEGTA de Fontaines ou au LPA de Charolles

Vous pouvez verser votre taxe d'apprentissage dès maintenant !

Modalités de versement :

Par virement en précisant dans le libellé *« taxe d'apprentissage + le nom de votre entreprise »*
RIB : 10071 71000 00001009821 62
IBAN : FR76 1007 1710 0000 0010 0982 162
BIC : TRPUFRP1
Domiciliation : Trésor Public Mâcon

Par chèque à l'ordre de *Agent comptable EPLEFPA Fontaines Sud-Bourgogne*

ET RENVOYER LE BORDEREAU DE VERSEMENT JOINT A :

EPL Fontaines Sud-Bourgogne – 10 La Platière
71150 FONTAINES

BORDEREAU DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

A retourner impérativement à l'adresse suivante :
EPL Fontaines Sud-Bourgogne – 10 La Platière – 71150 FONTAINES

RAISON SOCIALE	
REPRESENTANT (nom, prénom) FONCTION	
SIRET	
ACTIVITE PRINCIPALE	
ADRESSE CODE POSTAL - VILLE	
TELEPHONE	
ADRESSE MAIL	
NOM, PRENOM RESPONSABLE TAXE D'APPRENTISSAGE	
MONTANT DU VERSEMENT	
MODE DE VERSEMENT	Date : Chèque ☐ Virement ☐
Affectation : LEGTA de FONTAINES (UAI : 0711068A) LPA de CHAROLLES (UAI : 0711120G)	☐ ☐